



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
8 août 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante-troisième session

Points 117 a), b), c), d), e), f), g), i), j), k), l), n), o), r), s), t)
et u) de l'ordre du jour provisoire*

Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

* A/63/150 et Corr.1.



Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres*

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans un certain nombre de résolutions, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction de la participation active des organisations régionales et autres aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Le présent rapport est établi suite aux demandes les plus récentes formulées par l'Assemblée générale, qui a prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur la suite donnée à ces résolutions à sa soixante-troisième session.

Comme l'Assemblée générale l'a demandé à l'alinéa 1) du paragraphe 4 de l'annexe à sa résolution 58/316, le présent document est un rapport de synthèse sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres.

Dans sa résolution 1809 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire, dans les rapports qu'il lui présente périodiquement, le bilan de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales concernées.

* Le présent rapport a été soumis trois jours ouvrables après la date limite afin que puissent y figurer les modifications apportées au texte par des organes de l'ONU après la soumission du projet de rapport au Cabinet du Secrétaire général pour approbation.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales	4
A. Union africaine	4
B. Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique	10
C. Association des nations de l'Asie du Sud-Est	11
D. Organisation de coopération économique de la mer Noire	12
E. Communauté des Caraïbes	13
F. Communauté des pays de langue portugaise	17
G. Conseil de l'Europe	18
H. Organisation de coopération économique	19
I. Communauté économique eurasiennne	20
J. Organisation internationale de la Francophonie	21
K. Ligue des États arabes	23
L. Organisation de la Conférence islamique	24
M. Forum des îles du Pacifique	26
N. Communauté de développement de l'Afrique australe	28
III. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire	29
IV. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	38

I. Introduction

1. Le chapitre II du présent rapport a été établi en application des 14 résolutions les plus récentes dans lesquelles l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et un certain nombre d'organisations régionales et autres organisations intergouvernementales.

2. Le Conseil de sécurité, dans la déclaration de son président en date du 28 mars 2007 (S/PRST/2007/7), a prié le Secrétaire général de lui présenter, en consultation avec les organisations régionales compétentes, en particulier l'Union africaine (UA), un rapport qui avancerait des propositions indiquant comment l'ONU pourrait mieux appuyer des mécanismes propres à resserrer la coopération et la coordination avec les organisations régionales concernant les arrangements au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Le rapport du Secrétaire général sur cette question a été présenté au Conseil en avril 2008 (S/2008/186).

3. Dans sa résolution 1809 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire, dans les rapports qu'il lui présente périodiquement, le bilan de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales concernées. Le présent rapport constitue également, en partie, une réponse à cette demande.

II. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales

A. Union africaine

4. Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a tenu les 28 mars 2007 et 16 avril 2008 des réunions sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le 11 juin 2007, à Addis-Abeba, et le 17 avril 2008, à New York, des réunions conjointes se sont tenues entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. En mars et avril 2007, la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques du Secrétariat a organisé un programme de formation à l'intention du personnel du Conseil de paix et de sécurité de l'UA sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité et les fonctions de la Division.

5. L'ONU et l'UA ont convenu que la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union devrait commencer par les activités portant essentiellement sur la paix et la sécurité. En novembre 2007, le mécanisme de consultation régionale a créé le groupe de la paix et de la sécurité dirigé par le Département des affaires politiques par l'intermédiaire du Bureau de liaison de l'ONU auprès de l'UA. Les septième et huitième réunions du mécanisme se sont tenues à Addis-Abeba en novembre 2006 et 2007, respectivement. Le Département des affaires politiques a également fourni un appui au titre de la création du Groupe des Sages de l'Union, ainsi que dans un certain nombre d'autres domaines tels que l'appui à la médiation, l'assistance électorale, l'appui aux organes directeurs de l'UA, l'intégration des sexes et le programme de l'UA relatif au

règlement des frontières. Les fonctionnaires du Département des affaires politiques et leurs homologues de l'UA ont décidé de tenir des consultations périodiques en vue de renforcer la coopération dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits, dont la première s'est tenue à Bahar Dar (Éthiopie) en juillet 2008.

6. L'ONU et l'UA ont approfondi leurs relations de collaboration, qui se renforcent mutuellement, en mettant sur pied l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et en planifiant et appuyant la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). En 2007, le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat a créé l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine, composée d'experts civils, militaires et policiers qui fournissent des avis techniques dans des domaines prioritaires définis par la Commission de l'UA. Elle fournit un appui à la mise en place d'une force africaine d'intervention, élément clef de l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique, ainsi qu'aux efforts déployés pour prévenir les conflits et maintenir une paix durable en Afrique, et contribue à la mise en place de la capacité institutionnelle de l'UA dans le domaine de la planification des missions, de la gestion des missions et de la gestion des ressources logistiques dans le cadre général d'une approche intégrée à long terme.

7. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat fournit à l'UA un appui au titre de l'application de la Charte africaine de la jeunesse. À Addis-Abeba, en décembre 2007, le Département et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont organisé un atelier de formation consacré à l'évaluation des politiques nationales en faveur de la jeunesse, qui a réuni des représentants de l'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, du Nigéria et de l'Ouganda. Le Département, la CEA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UA ont décrit et évalué des politiques en faveur de la jeunesse et des programmes connexes. L'atelier a permis de renforcer l'attachement des pays à la Charte africaine de la jeunesse et encouragé l'organisation d'activités au titre de l'Année de la jeunesse africaine en 2008. L'Alliance des civilisations et le Mouvement panafricain de la jeunesse apportent tous les deux leur soutien au Fonds de solidarité pour la jeunesse, actuellement au stade de projet pilote, qui offrira des petites subventions à des projets de dialogue interculturel exceptionnels exécutés par des jeunes. Un comité consultatif de la jeunesse dont les membres sont proposés par des associations régionales de jeunes, fournit à l'Alliance des conseils concernant les projets à financer.

8. Le Département des affaires économiques et sociales fournit à l'UA un appui dans le cadre du Programme de gouvernance et d'administration publique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le Programme sert de cadre aux actions collectives menées à l'échelle africaine en matière de gouvernance et d'administration publique en vue de mobiliser des partenaires mondiaux et continentaux autour d'un programme en faveur de la maîtrise et de la direction intellectuelle des activités par l'Afrique même. Parmi les principales activités figurent le renforcement des systèmes d'information des parlements en collaboration avec le Parlement panafricain; l'appui à la mise en œuvre de la Charte de la fonction publique en Afrique; l'appui aux ministres des collectivités locales aux fins d'initiatives de renforcement des capacités pour la réduction de la pauvreté; la mise en place d'une base de données sur les activités de l'ONU en matière de consolidation de la paix, site Web interactif associant des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la consolidation de la paix et de la

prévention des conflits en Afrique subsaharienne; et l'appui au portail de l'inventaire de la gouvernance en Afrique.

9. Le Département de l'information du Secrétariat assure la promotion des politiques et activités de l'Union africaine, y compris celles de ses commissions économiques régionales et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique grâce au magazine *Afrique relance*, à l'édition spéciale d'*Afrique relance* consacrée au Nouveau Partenariat et à de brefs articles de fond publiés dans les principaux médias d'Afrique et d'Asie. En 2007 et 2008, le Département a fourni des conseils au titre de la nouvelle stratégie de l'Union africaine en matière d'information, de communication et de mobilisation, notamment pour la formulation d'objectifs et de priorités en matière d'information pour la période 2008-2011. Le Département a également fourni un apport pour la stratégie de communication du Nouveau Partenariat et a œuvré étroitement avec l'UA à la diffusion d'informations sur le Darfour en prévision de la transition de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à la MINUAD en décembre 2007. La Radio des Nations Unies et le Centre de nouvelles de l'ONU ont rendu compte conjointement des efforts de règlement des conflits en Afrique et informé régulièrement des activités entreprises pour faire progresser le processus de paix au Darfour.

10. Le Département de l'information a fourni un soutien en matière de communication au Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique qui a été réuni par le Secrétaire général en septembre 2007 et auquel ont participé notamment les principaux responsables de l'UA et de la Communauté européenne. Le Département a organisé des conférences de presse en vue de deux réunions du Groupe de pilotage et a apporté son soutien à la diffusion des recommandations du Groupe en mai 2008. Les centres d'information des Nations Unies ont participé à un certain nombre d'activités : le Centre d'information des Nations Unies à Accra a assuré le soutien aux médias et a organisé des points de presse à l'occasion d'une mission du Conseil de sécurité, qui a rencontré le Président de la République du Ghana en sa qualité de Président de l'UA en juin 2007. En octobre 2006, le Centre d'information régional des Nations Unies pour l'Europe occidentale a organisé à Bonn (Allemagne) une conférence donnée par le Président de la Commission de l'UA qui a fait l'objet d'une couverture médiatique importante. À New York, le Département a parrainé une exposition de photos consacrée aux membres des forces de maintien de la paix de l'UA au Darfour.

11. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a continué d'œuvrer étroitement avec l'UA à l'intégration et à la promotion de la protection des civils dans ses politiques et opérations. De nombreux efforts conjoints ont été faits pour mieux protéger les civils en période de conflit armé et renforcer la coordination de l'assistance humanitaire. La MUAS/MINUAD et la communauté humanitaire internationale ont collaboré étroitement pour réduire les menaces qui pèsent sur les populations vulnérables et mettre en place des mécanismes de police de proximité, y compris des patrouilles mixtes, pour assurer la sécurité des femmes pendant le ramassage du bois de chauffe. En outre, des mécanismes communautaires de médiation pour résoudre les conflits ont été mis en place pour réduire les tensions entre les populations déplacées et les communautés d'accueil et pour améliorer l'accès à l'aide humanitaire. Un atelier sur la protection des civils s'est tenu à Dakar en avril 2007; il a été recommandé à cette occasion que les organisations régionales élaborent, avec le soutien de l'ONU, des stratégies et

des cadres de politique générale pour assurer la protection des civils en période de conflit armé, qui puissent guider leurs membres et leurs activités. Le Bureau s'emploie également à améliorer les interventions aux niveaux régional et national pour faire face aux crises humanitaires et a créé un Bureau de liaison auprès de l'UA à Addis-Abeba.

12. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a dirigé les entretiens sur le module consacré aux questions humanitaires et sociales de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et appuyé l'élaboration conjointe de projets et de protocoles. En décembre 2006, l'UA et l'ONU ont coprésidé la Conférence internationale qui a débouché sur la signature du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement dans la région des Grands Lacs par 11 États Membres à Nairobi. Les trois protocoles humanitaires du Pacte traitent des droits de propriété, de l'accès aux soins et au traitement des populations déplacées, et de la prévention et de la suppression de la violence sexuelle. La Conférence est entrée dans sa phase de mise en œuvre et a installé son secrétariat à Bujumbura.

13. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a fourni des conseils techniques à l'UA au titre de la création et du fonctionnement de son Groupe des petites armes et d'autres questions de désarmement. En 2007, le Centre a contribué à la création du programme de l'UA relatif au règlement des frontières, en particulier les aspects du programme relatifs aux contrôles frontaliers des mouvements de petites armes et d'armes légères et la promulgation de lois et de programmes de désarmement nationaux efficaces. Le Centre a participé à trois ateliers d'experts organisés par l'UA au titre de l'exécution du programme à Addis-Abeba, à Bamako et à Djibouti. En coopération avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et l'UA, le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat a organisé un atelier régional africain sur l'application de la résolution 1540 (2004) à Gaborone.

14. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a apporté son appui au Département de la paix et de la sécurité et à la Division de la gestion des conflits de l'UA. Il a activement participé à la deuxième réunion consultative sur la politique de l'UA en matière de reconstruction et de développement après les conflits qui s'est tenue en Zambie en juillet 2007, et a contribué à organiser le séminaire du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique consacré aux mécanismes d'alerte rapide pour la prévention des conflits. Alors que le séminaire invitait le Conseil à rechercher des moyens plus créatifs et plus ambitieux pour prévenir les conflits, le Groupe de travail a reconnu l'importance de l'adoption d'une approche globale en vue de trouver des solutions à long terme aux graves crises qui compromettent la stabilité en Afrique. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a également coopéré avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique dans le cadre du mécanisme de consultation régionale des organismes des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne le module de promotion et de communication. En novembre 2007, le Bureau a accueilli une réunion d'experts qui ont fait le point des progrès au titre du sous-programme de l'UA du Mécanisme d'évaluation africain par les pairs.

15. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a fourni un appui quant au fond à l'UA pour sa réunion ministérielle sur les négociations relatives à des accords de partenariat économique et établi une note technique sur les faits nouveaux et les questions concernant ces accords à la lumière

des négociations de Doha. L'UA a participé à un atelier consacré à des questions relatives aux investissements, à la concurrence et aux marchés publics inscrites dans les accords de partenariat économique à Bruxelles, en juillet 2007. La CNUCED a également contribué à la Conférence des ministres du commerce de l'UA qui s'est tenue à Nairobi en avril 2006 et a fourni un appui technique au titre des efforts déployés en vue de la création de nouvelles bourses de produits ainsi que de la conception et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la bourse panafricaine des produits de base et produits dérivés.

16. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Union africaine (UA) ont révisé et actualisé leur accord de coopération de 1991 (signé par l'ancienne Organisation de l'unité africaine). La création du Bureau de liaison du PNUE à Addis-Abeba, qui sert de centre d'échange des informations, a permis de développer la coopération. Le PNUE et l'Union africaine participent à leurs réunions statutaires respectives et apportent conjointement leur soutien aux forums ministériels et à certains projets et processus régionaux, en particulier la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. Les efforts ont porté principalement sur la mise en œuvre du Plan d'action environnemental du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, sous la direction de la Conférence ministérielle africaine. Le PNUE continue d'agir au niveau sous-régional en vue d'assurer l'achèvement, l'adoption et l'application de plans d'action similaires. Le PNUE et la Conférence ministérielle africaine élaborent actuellement un rapport global et intégré sur l'avenir de l'environnement en Afrique, lequel englobe le Réseau africain d'information sur l'environnement et les activités d'alerte rapide. Le PNUE a coopéré également avec d'autres instances qui s'intéressent à l'environnement et fourni un appui technique et financier, notamment au Conseil des ministres africains responsables de l'eau et au Forum des ministres africains de l'énergie.

17. En 2006, l'Union africaine a commencé à élaborer un cadre juridique approprié concernant la protection des personnes déplacées dans leur propre pays et l'aide à leur fournir, qui bénéficie actuellement de l'appui technique et des conseils du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Une fois qu'elle aura été adoptée, la nouvelle convention constituera le premier traité international sur les personnes déplacées dans leur propre pays. Le HCR et l'Union africaine promeuvent leur cause et obtiennent des ressources internationales plus largement et conjointement. L'Union africaine est devenue un donateur qui contribue aux programmes du HCR en Afrique, ayant alloué des fonds pour des opérations effectuées au Tchad en 2006 et en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone en 2007. Le HCR contribue aux préparatifs d'une réunion spéciale au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine prévue pour novembre 2008, qui portera sur la question des déplacements forcés en Afrique. La tenue du sommet a été demandée dans la Déclaration de la réunion ministérielle de l'Union africaine sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, adoptée à Ouagadougou en juin 2006.

18. L'appui stratégique fourni à l'Union africaine par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a été centré sur le développement des moyens de promotion et des capacités dont disposent certains acteurs clés pour accélérer la réalisation des activités axées sur la survie et le développement de l'enfant. En 2006 et 2007, l'UNICEF a appuyé l'organisation du Forum africain de développement sur les jeunes dirigeants et le deuxième Forum panafricain sur les enfants, qui ont examiné la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de 2001 sur une

Afrique digne des enfants. Un nouvel appel préconisant une action accélérée en vue de la mise en œuvre du Plan d'action « Vers une Afrique digne des enfants » (2008-2012) a été adopté par le deuxième Forum panafricain et porté à l'attention de l'Assemblée générale en 2007. Le nouvel appel met l'accent sur cinq obligations essentielles : l'amélioration de l'espérance de vie, la réduction du VIH/sida, l'amélioration de l'éducation, la protection de l'enfance et la participation des enfants et des jeunes.

19. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Union africaine est fondée sur des accords-cadres bien établis. En juin 2006, l'ONUDI a transféré à l'Union africaine l'organisation de la Conférence des ministres africains de l'industrie. Ultérieurement, l'Union africaine a organisé la session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'industrie, en septembre 2007, avec l'appui technique de l'ONUDI. Cette dernière et l'Union africaine ont présenté un document commun sur la sécurité énergétique. Au cours du printemps 2007, ont été organisées plusieurs réunions de groupes d'experts portant sur différentes questions qui revêtaient un intérêt particulier pour l'Afrique : un travail décent et productif pour les jeunes, l'accent étant mis sur l'Union du fleuve Mano; stimulation de la capacité de production de l'Afrique de l'investissement; et les biocarburants. En mai 2008, l'ONUDI et l'Union africaine ont organisé la Conférence internationale de Dakar sur les énergies renouvelables. Ces réunions ont débouché sur l'élaboration de programmes et projets multipartites qui seront exécutés par l'Union africaine.

20. La dixième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine s'est tenue à Addis-Abeba en janvier 2008. L'Assemblée a approuvé le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique. L'ONUDI et l'Union africaine ont pris des mesures tendant à rationaliser et hiérarchiser différents aspects du Plan d'action en vue d'élaborer une stratégie de mise en œuvre. Elles ont coopéré dans le domaine de la mécanisation agricole et sont en train d'achever un document portant sur cette question en vue de la prochaine réunion ministérielle de l'Union africaine.

21. En mai 2007, à la demande de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'ONUDI a organisé une réunion des organismes des Nations Unies qui s'occupent de l'industrie, du commerce et de l'accès aux marchés. Les participants avaient pour principal objectif de fournir une aide coordonnée à l'Union africaine, au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et aux communautés économiques régionales, notamment pour les aider à renforcer ou développer les capacités dont ils disposent pour la mise en œuvre des programmes. Un programme de travail a été élaboré pour l'année 2008 et un atelier multipartite aura lieu en 2008. L'ONUDI et d'autres organismes des Nations Unies s'emploient activement à coordonner leur aide au développement de la science et de la technologie en Afrique. Étant donné les moyens limités dont disposent l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour attirer des partenaires extérieurs, le système des Nations Unies continue de soutenir la création d'un système africain d'indicateurs de la science et de la technologie, la création de pôles scientifiques et technologiques et les efforts faits dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de la désertification. Le Nouveau Partenariat a demandé de l'aide pour l'élaboration d'études consultatives fondées sur l'analyse des faits.

22. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Union africaine coopèrent dans le cadre d'un accord signé en 2007. Conformément aux termes de l'accord, le PAM fournit de l'aide dans 13 domaines, notamment les affaires humanitaires, la préparation aux situations d'urgence, le redressement après un conflit, l'éducation et la formation, la santé et l'hygiène, le VIH/sida, la nutrition et la sécurité alimentaire, l'agriculture, les sexes spécifiques et le développement, la protection des enfants et de la famille, ainsi que la lutte contre la faim et la pauvreté.

B. Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique

23. La coopération entre l'ONU et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) s'est développée sous la forme d'une représentation mutuelle lors des réunions de chacune de ces organisations et d'échanges d'information et de documentation. Des consultations ont été régulièrement menées sur des questions d'intérêt commun, notamment entre le Conseiller juridique de l'ONU et le Secrétaire général de l'Organisation juridique consultative. En matière de droit international, la coopération porte sur des questions relatives au droit de la mer, au droit commercial international, au droit de l'environnement, au droit pénal, au droit relatif aux droits de l'homme, au droit des réfugiés, au droit humanitaire, au terrorisme, à la traite des êtres humains et au règlement pacifique des différends.

24. L'AALCO a été représentée aux soixante et unième et soixante-deuxième sessions de l'Assemblée générale et à la cinquante-neuvième session de la Commission du droit international; à la Conférence ministérielle commune de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) sur la traite des êtres humains, organisée avec l'appui de l'UNICEF à Abuja en juillet 2006; à la célébration du dixième anniversaire du Tribunal international du droit de la mer, à Hambourg, en 2006; au séminaire sur le rôle du Tribunal international du droit de la mer dans le règlement des différends concernant le droit de la mer dans la région du Golfe, tenu à Bahreïn en février 2008, et à la célébration du soixantième anniversaire de la Commission du droit international à Genève en mai 2008. Des représentants des divers organes des Nations Unies ont participé à la quarante-sixième session de l'AALCO au Cap en juillet 2007.

25. Suivant sa pratique habituelle, le secrétariat de l'AALCO a établi des notes et des observations sur les soixante et unième et soixante-deuxième sessions de l'Assemblée générale et, en particulier, sur certains points examinés par la Sixième Commission, pour examen par ses États membres. Les réunions annuelles des conseillers juridiques des États membres de l'AALCO se sont tenues à New York le 30 octobre 2006 et le 5 novembre 2007. La réunion de 2006 a porté sur les migrations internationales et le développement, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que sur la lutte contre la corruption. Lors de la réunion de 2007, les débats ont porté sur les 25 ans de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la contribution de l'Organisation juridique consultative, la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite et la Cour pénale internationale. Chacune de ces réunions a été suivie d'une réunion entre l'Organisation et la Commission du droit international.

26. L'AALCO et la Cour pénale internationale ont conclu un mémorandum d'accord le 5 février 2008 en vue, notamment, de promouvoir la connaissance du droit pénal international. Des négociations portant sur des accords de coopération sont en cours avec l'Organisation de coopération économique et l'Organisation internationale des bois tropicaux.

27. Une réunion intersessions d'experts consacrée aux questions nouvelles qui se posent à propos de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a eu lieu à New Delhi le 5 novembre 2007. Un juge du Tribunal international du droit de la mer a présenté un exposé lors de la réunion, où il a été question de la Convention sur le droit de la mer et du régime des océans, des contributions des États d'Asie et d'Afrique à ce sujet, de la protection et de la préservation du milieu marin, ainsi que des zones maritimes et de leur délimitation.

28. Le Centre de recherche et de formation de l'AALCO s'emploie actuellement à renforcer les capacités en menant des projets de recherche dans le domaine du droit international et en créant des programmes de formation pour les fonctionnaires des États membres de l'Organisation.

29. Afin de promouvoir l'arbitrage international, et en étroite coopération avec ses États membres, l'AALCO a créé quatre centres régionaux d'arbitrage, qui sont situés au Caire, à Kuala Lumpur, à Lagos et à Téhéran. Le Secrétaire général de l'Organisation juridique consultative et le Ministre kényan de la justice ont signé un accord portant création du cinquième centre régional d'arbitrage à Nairobi.

C. Association des nations de l'Asie du Sud-Est

30. L'année 2007 a été historique pour l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui a pris la première mesure concrète liée à la réalisation de la communauté de l'ASEAN envisagée dans le Programme d'action de Vientiane de 2004. Lors du treizième sommet organisé à Singapour, 10 chefs d'État ont signé la Charte de l'Association qui est le cadre constitutionnel dans lequel s'inscrit le projet communautaire. Dans la Charte sont énoncés de fermes principes démocratiques et figure une disposition relative à la création d'un organe de défense des droits de l'homme qui sera un nouvel élément de l'Association. Six États membres ont ratifié la Charte. L'ASEAN compte mettre en place une commission chargée de la promotion et de la protection des droits des femmes et des enfants auxquels le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'UNICEF fournissent des avis d'experts. L'Organisation des Nations Unies s'est félicitée de l'adoption de la Charte de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

31. En 2006, l'Assemblée générale a octroyé le statut d'observateur à l'ASEAN et, en contrepartie, l'Organisation des Nations Unies a reçu le statut de partenaire à part entière au sein de l'Association, à l'occasion de la réunion ministérielle annuelle de l'Association, qui s'est tenue à New York en 2007, les deux Secrétaires généraux ont signé un mémorandum d'accord sur lequel se fondera une coopération étroite dans les domaines d'intérêt mutuel, notamment d'ordre politique, économique et socioculturel. La création du Groupe tripartite restreint composé de représentants du Gouvernement du Myanmar, de l'ASEAN, qui a pour but de soutenir les opérations internationales humanitaires déployées au Myanmar à la suite du cyclone Nargis, est un exemple concret des effets de ce nouveau partenariat mutuellement avantageux.

32. La coopération à l'échelle du système avec l'ASEAN s'est poursuivie et s'est développée dans plusieurs domaines précis. Le mécanisme de partenariat du PNUD a facilité les analyses et les échanges portant sur des questions liées à l'approfondissement de l'intégration régionale. Depuis, le PNUD collabore directement avec les membres de l'ASEAN en accordant une attention particulière au Cambodge, à la République démocratique populaire lao, au Myanmar et au Viet Nam. En outre, le PAM et l'ASEAN ont renforcé leur collaboration, en particulier dans le fil de leur collaboration qui a suivi le catastrophique tsunami de 2005. Le partenariat a mis l'accent sur les objectifs humanitaires, la coopération pour le développement et l'amélioration de la planification des interventions en prévision des catastrophes.

D. Organisation de coopération économique de la mer Noire

33. La coopération entre la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire a été particulièrement fructueuse dans le domaine des transports. La CEE a contribué au développement coordonné de l'infrastructure de transport et à la facilitation des transports dans la région relevant de l'Organisation par la création des liaisons de transport Europe-Asie. Elle a défini les grands axes de transport intérieur Europe-Asie dans 18 pays, dont 10 sont des membres de l'Organisation de coopération économique, étudié les principaux obstacles physiques et autres existant sur ces axes et évalué et hiérarchisé les projets d'infrastructure de transport. En coopération étroite avec le groupe de travail de l'Organisation de coopération économique, elle a recueilli et traité une importante quantité de données sur les grands ports de la mer Noire et de la Méditerranée qui ont été utilisées pour poursuivre l'élaboration du projet pour 2008-2011. La CEE a continué de participer à des consultations régulières de haut niveau et à des réunions de l'Organisation de coopération économique, notamment à la réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue à Istanbul en juin 2007. À l'avenir, la coopération sera axée sur la réalisation de l'autoroute périphérique de la mer Noire et des autoroutes de la mer moyennant le renforcement conjoint des capacités et des ateliers sur la planification des investissements. On étudie diverses possibilités d'entreprendre des activités conjointes dans le domaine du commerce et de la libéralisation du système multilatéral de quotas au sein de l'Organisation de coopération économique et de développer la coopération avec les institutions associées, en particulier la Banque de commerce et de développement de la mer Noire.

34. Depuis novembre 2006, le PNUD et l'Organisation de coopération économique mettent en œuvre le Programme triennal conjoint de promotion du commerce et de l'investissement dans la région de la mer Noire et étudient de nouvelles possibilités de coopération. L'Organisation de coopération économique héberge un représentant du PNUD qui participe régulièrement aux réunions des groupes de travail et aux activités du Fonds pour la réalisation des projets de l'Organisation. Un accord de coopération entre le PNUD et l'Organisation de coopération économique a été signé le 28 juin 2007. D'après le premier rapport de situation couvrant la période allant de mai à août 2007, le projet a donné des résultats tangibles. En février 2008, le PNUD a présenté au Comité directeur du Fonds pour la réalisation des projets une proposition ayant pour but d'attirer les donateurs de l'aide publique au développement.

35. En 2007, le Directeur exécutif de l'UNICEF a représenté le Secrétaire général à la réunion au sommet de l'Organisation de coopération économique. Au cours d'une réunion ultérieure entre le Secrétaire général de l'Organisation et le Directeur régional de l'UNICEF pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants, de nouvelles possibilités de resserrement de la collaboration dans des domaines tels que la lutte contre le trafic des enfants et la surveillance de la situation des enfants en se reportant aux bases de données DevInfo et aux objectifs régionaux du Millénaire pour le développement ont été abordées. Depuis novembre 2006, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation de coopération économique mettent en œuvre un projet commun qui a pour but le renforcement des poursuites pénales contre le trafic des personnes dans la région de la mer Noire. En octobre 2007, l'Office des Nations Unies contre la drogue, le Centre international pour le développement des politiques migratoires et l'Organisation de coopération économique ont organisé une conférence conjointe sur le trafic des êtres humains dans la région de la mer Noire.

36. Faute de fonds, l'ONUDI et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire n'ont réussi que partiellement à mettre en place un réseau de bureaux de promotion de l'investissement et de la technologie dans la région qui relève de la mer Noire. La coopération dans les domaines de l'énergie et de l'environnement avec le Centre international de l'ONUDI pour les technologies énergétiques utilisant l'hydrogène s'est développée. Des représentants du Centre ont participé aux réunions des groupes de travail pertinents de l'Organisation de coopération économique. En outre, le Centre a décidé de participer au financement d'un projet de production d'hydrogène.

37. Le Secrétaire général de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et le Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont tenu une réunion à Genève, en février 2007, en vue d'étudier des possibilités de développer leur coopération. Des possibilités de poursuivre la coopération entre la Banque mondiale et l'Organisation de coopération économique ont été étudiées par le Directeur de la Banque mondiale pour l'Europe du Sud-Est, qui a assisté à la réunion au sommet de l'Organisation de coopération économique en 2007.

E. Communauté des Caraïbes

38. Dans un message publié à l'occasion de la vingt-huitième réunion de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), tenue à Bridgetown en juillet 2007, le Secrétaire général s'est félicité des processus d'intégration régionale, y voyant un nouvel élan pour le développement durable et la croissance économique. Il a également mis en avant les progrès réalisés ensemble par l'ONU et la CARICOM s'agissant du renforcement de la paix, du développement et des droits de l'homme, ainsi que sur diverses autres questions touchant la région, telles que la menace de la criminalité organisée, les effets du trafic de stupéfiants et le réchauffement de la planète. Il s'est déclaré favorable à l'intégration régionale en tant que moyen d'aider les pays des Caraïbes à réaliser pleinement les objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais prescrits.

39. Le Département des affaires économiques et sociales appuie la CARICOM dans le cadre d'un programme conjoint visant à favoriser l'application de la

Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. En coopération avec les Gouvernements de la Barbade et de l'Islande, le Département a organisé une Table ronde de haut niveau sur la coopération internationale pour un développement durable dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, qui s'est tenue à Bridgetown en mars 2008. La réunion a été consacrée à l'étude des perspectives de nouveaux partenariats internationaux, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables et de la viabilité des pêches. En 2007, la Division de statistique du Département a signé un mémorandum d'accord avec la CARICOM sur la compilation et l'échange de données statistiques concernant les comptes nationaux.

40. Le Département des affaires politiques a joué un rôle clef dans la préparation et l'organisation de la participation des organismes des Nations Unies à la quatrième réunion générale des représentants des organismes des Nations Unies et de la CARICOM et de ses institutions associées, qui s'est tenue à Turkeyen (Guyana) en janvier 2007. Un nombre record de 20 organismes des Nations Unies étaient représentés au sein de la délégation menée par le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique. Les participants ont adopté une déclaration commune, qui a été publiée en tant que document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (A/61/833-S/2007/179, annexe), et la CARICOM a distribué le rapport de la réunion à tous les participants. Des consultations sont en cours en prévision de la cinquième réunion générale, qui se tiendra à New York en janvier 2009.

41. Le Département des affaires politiques a organisé des consultations visant à améliorer la coopération bilatérale et l'échange d'informations entre ses représentants et le Bureau du Sous-Secrétaire général chargé des relations étrangères et communautaires de la CARICOM. Le 13 mars 2008, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'ONU a rencontré les représentants permanents et d'autres représentants du groupe des États membres de la CARICOM afin de discuter des propositions du Secrétaire général visant à renforcer le Département. Le Département coopère avec d'autres entités des Nations Unies aux fins de la restauration de la confiance et de la réforme de la police à Antigua-et-Barbuda et au Guyana. Une délégation conjointe de l'ONUSD et du Département des affaires politiques a participé à la présentation d'un rapport intitulé « Criminalité, violence et développement : tendances, coûts et options stratégiques dans les Caraïbes » à la cinquième réunion du Conseil des ministres responsables de la sécurité nationale et des forces de l'ordre, tenue à Port of Spain en avril 2008.

42. En mars 2008, le Département de l'information et la CARICOM ont organisé une série de manifestations pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Ont notamment eu lieu une réunion commémorative, une conférence de presse, une visioconférence en direct pour les élèves du secondaire de sept pays et une réunion d'information à l'intention des organisations non gouvernementales suivie de la projection d'un documentaire et d'un débat d'experts.

43. Le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat et la CARICOM s'emploient à promouvoir l'universalité et l'application de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme

frappant sans discrimination et des protocoles y relatifs. Des représentants de la CARICOM ont participé à plusieurs séminaires et réunions de travail sur le désarmement organisés par le Bureau, notamment au Guatemala, en mai 2006, sur l'application du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (adopté en 2001); au Pérou, en novembre 2006, et en Jamaïque, en mai 2007, sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité relative à la prolifération des armes de destruction massive; et en République dominicaine, en mars 2008, sur la Convention sur les armes inhumaines et les protocoles y relatifs.

44. En novembre 2006, à Sainte-Lucie, la CNUCED a participé à un séminaire régional de la CARICOM sur la suite à donner aux plaintes de consommateurs. La CNUCED a apporté une aide à plusieurs États des Caraïbes orientales en ce qui concerne l'application de la réglementation de la CARICOM en matière de concurrence. Elle a également concouru à l'examen et à la mise au point finale de cette réglementation lors d'une réunion régionale de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

45. Le PNUE a appuyé des programmes ayant trait à l'environnement et au développement durable mis en œuvre par la CARICOM, en particulier par son Conseil pour le commerce et le développement économique. En janvier 2008, il a organisé une consultation avec les petits États insulaires en développement des Caraïbes en vue de mener des discussions à l'échelon ministériel dans le cadre du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes. Sur le plan technique et opérationnel, le PNUE a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe de l'environnement et du développement durable de la CARICOM, l'Institut d'hygiène du milieu des Caraïbes, à Sainte-Lucie, le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques, au Belize, et l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe et la Cour de justice des Caraïbes, à la Trinité-et-Tobago.

46. Le PNUE a joué un rôle central dans la création de liens Sud-Sud entre les petits États insulaires en développement des Caraïbes. Il a collaboré étroitement avec la CARICOM en ce qui concerne l'analyse des incidences des changements climatiques dans ces États, en vue de guider le futur programme du PNUE sur les changements climatiques dans la région. Le PNUE a également prêté un appui technique à l'étude de faisabilité de la CARICOM sur la création d'un fonds régional pour le développement durable et coordonné la prise de décisions de politique générale s'agissant de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement entre États membres de la CARICOM. En collaboration avec le Groupe de l'environnement et du développement durable de la CARICOM, il met en œuvre la composante caribéenne d'un projet financé par l'Union européenne qui vise à renforcer les capacités relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement. Le PNUE travaille également à l'élaboration d'un programme visant à améliorer l'accès à la justice environnementale et d'un projet de fonds renouvelable pour le traitement des eaux usées.

47. L'UNICEF a aidé la CARICOM à organiser la deuxième réunion ministérielle spéciale sur les enfants, qui s'est tenue au Guyana en mars 2008. La réunion a été consacrée aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Cadre régional d'action en faveur de l'enfance. Les ministres ont adopté la Déclaration de Georgetown sur l'édification d'une région digne des enfants, qui encourage le

développement global, la protection et la participation des enfants. Pour mieux comprendre la hausse du taux d'abandon scolaire des garçons, l'UNICEF et la CARICOM ont organisé un séminaire régional sur l'éducation des garçons dans les Caraïbes. L'UNICEF a également participé à une analyse de la situation des adolescents et des jeunes, en particulier les enfants âgés de 10 à 14 ans, dont les résultats devraient être soumis à l'examen de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM. La collaboration a continué dans les domaines du développement du jeune enfant, en particulier les cadres réglementaires y afférents et l'homologation des dispensateurs de soins, et de la protection des enfants, en particulier les réformes législatives et la situation des enfants ne bénéficiant pas de soins parentaux.

48. Dans le cadre de son Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'ONUDI a engagé un dialogue avec la CARICOM au sujet des programmes de renforcement des capacités relatifs à l'amélioration de la qualité, à la mise en place d'un marché et d'une économie uniques et au renforcement du secteur agroalimentaire. Des propositions de coopération technique ont continué d'être formulées dans le cadre d'un partenariat plus étroit pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'assistance technique industrielle dans les domaines d'intervention communs. L'ONUDI et la CARICOM prévoient de tenir un séminaire conjoint dans le courant de l'année 2008 afin d'élaborer des programmes sous-régionaux dans ces domaines. La CARICOM a demandé à l'ONUDI de concevoir un programme régional en appui au développement du secteur de la création, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles relatives aux services d'aide aux entreprises pour l'élaboration des produits, le conditionnement, la commercialisation et les informations sur le marché, et l'appui à la création d'associations professionnelles.

49. Le Service de développement du secteur privé de l'ONUDI a élaboré une proposition de projet de renforcement des capacités et de création de réseaux régionaux en vue de promouvoir le secteur de la création dans les Caraïbes. Le projet s'attaquera aux problèmes rencontrés par les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, du fait de leur taille, de leur isolement par rapport aux autres entreprises et de leur cadre institutionnel. Les regroupements et la formation de réseaux faciliteront la recherche de solutions aux problèmes communs que ces entreprises seraient incapables de régler seules, tels que le conditionnement, la valorisation de la marque et l'accès aux marchés d'exportation. L'ONUDI recherche activement des sources de financement pour ce projet.

50. En 2006, le FNUAP et la CARICOM ont convenu de travailler ensemble pour renforcer les capacités aux fins de la coopération Sud-Sud, en particulier entre les États membres de la Communauté. Le FNUAP a appuyé l'élaboration d'un cadre général de coopération, notamment en intervenant auprès des États membres pour qu'ils examinent et adoptent une perspective Sud-Sud de la coopération, en élaborant et en mettant en place un fichier d'experts caribéens et en organisant un voyage d'étude à l'ASEAN. En 2007, le FNUAP et la CARICOM ont adopté l'approche Sud-Sud comme cadre général pour leur collaboration. Le FNUAP a notamment assuré la présidence du Sous-comité pour la santé et la vie de famille du Consortium d'aide et de ressources pour les jeunes ayant quitté l'école, financé par le Ministère britannique du développement international et créé dans l'optique de la série de recensements de 2010.

51. Le FNUAP a aidé à former les jeunes ambassadeurs de la CARICOM à la sensibilisation des médias s'agissant des droits en matière d'hygiène sexuelle et procréative, notamment les droits des personnes touchées par le VIH/sida, et appuyé la formation des principaux interlocuteurs gouvernementaux chargés de la communication à l'évaluation des besoins et aux techniques de communication aux fins de l'évolution des comportements. Le FNUAP a également prêté assistance au Conseil de la CARICOM pour le développement humain et social sur le plan technique en vue d'aider les États des Caraïbes à se prononcer sur un nouvel objectif relatif à l'accès universel à la médecine procréative en tant que condition nécessaire à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 5, à savoir améliorer la santé maternelle.

52. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la CARICOM continuent de mettre en œuvre le projet relatif aux petits États insulaires en développement des Caraïbes adopté en 2000, qui est axé sur l'amélioration des systèmes de télécommunications aux échelons national et régional; la remise en état et la modernisation du réseau d'observation; la rénovation du laboratoire régional de calibrage et d'entretien des instruments; la mise à niveau des systèmes de gestion de bases de données; la mise en œuvre de programmes de sauvetage de données; et l'organisation d'activités de formation et de campagnes de sensibilisation. Dans le cadre du projet, 29 stations météorologiques automatiques ont été installées dans 12 pays des Caraïbes afin de remettre en état les réseaux d'observation et de les moderniser. Les administrateurs ont suivi une formation spéciale à l'utilisation des nouveaux logiciels de gestion des données climatologiques.

F. Communauté des pays de langue portugaise

53. Depuis 2006, le Gouvernement brésilien et le PAM mènent des actions visant à aider à contribuer au renforcement des capacités des programmes d'alimentation scolaire dans les pays lusophones d'Afrique. Des hauts responsables du Ministère brésilien de l'éducation et du PAM ont rencontré à plusieurs reprises des hauts fonctionnaires de l'Angola, du Cap-Vert et du Mozambique afin d'identifier les besoins et les solutions possibles dans ce domaine, et le Brésil a fait don, en décembre 2007, de 1 million de dollars des États-Unis à un fonds d'affectation spéciale du PAM destiné à renforcer les activités en cours et à élargir le champ d'action de l'initiative.

54. En mai 2006, les représentants de huit pays de langue portugaise ont participé à la deuxième Conférence lusophone, organisée à Lisbonne par la CNUCED en coopération avec l'Autorité de concurrence du Portugal. La réunion faisait suite à la Déclaration de Rio de Janeiro, adoptée à la première Conférence lusophone en juin 2004. Les participants se sont penchés sur les progrès réalisés par les pays lusophones dans le domaine des politiques relatives à la concurrence et sur l'évolution de secteurs économiques particuliers et du cadre institutionnel de l'application des lois relatives à la concurrence, ainsi que sur des études de cas pertinentes.

55. Le Groupe de la radio portugaise du Département de l'information a mis en place un accord de coopération avec la Communauté des pays de langue portugaise. Il diffuse actuellement des bulletins d'information quotidiens et des magazines radiodiffusés hebdomadaires qui sont écoutés par plus de 230 millions d'auditeurs

de langue portugaise dans le monde entier, grâce à 21 réseaux regroupant environ 1 500 stations de radio.

G. Conseil de l'Europe

56. La coopération entre le système des Nations Unies et le Conseil de l'Europe comporte des contacts directs à tous les niveaux. Avec le Conseil et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'ONU a tenu, en juillet 2008, à Strasbourg (France), sous la présidence du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, une réunion tripartite de haut niveau organisée en étroite coopération avec l'Alliance des civilisations et consacrée au dialogue interculturel. L'Alliance et le Conseil négocient pour voir dans quels domaines ils pourront collaborer. Le Conseil a désigné des représentants de la jeunesse européenne pour le premier Forum de l'Alliance des civilisations, en janvier 2008 à Madrid.

57. En janvier 2007, la Directrice exécutive de l'UNICEF et le Secrétaire général du Conseil ont signé une déclaration sur le renforcement de leur coopération à la protection des enfants, créant ainsi un cadre pour la défense commune des droits de l'enfant et la protection de tous les enfants d'Europe. Devant l'Assemblée parlementaire du Conseil, la Directrice exécutive a évoqué les enfants victimes et l'extirpation de tous les types de violence, d'exploitation et d'abus, thèmes inscrits au programme triennal du Conseil intitulé « Construire une Europe pour et avec les enfants ». De plus, l'UNICEF a exposé ses grandes conclusions sur la justice pour mineurs à la vingt-huitième Conférence des ministres européens de la justice.

58. Le Département des affaires économiques et sociales a coopéré avec le Conseil, notamment face à la violence à l'égard des femmes, et il était représenté, en novembre 2006 à Madrid, lors du lancement de la campagne du Conseil pour la combattre, notamment dans la famille, ainsi qu'en mai 2007 à Zagreb à un séminaire sur la participation active des hommes à cette lutte. Des représentants du Conseil ont participé, en octobre 2007 à Genève, à la réunion d'un groupe d'experts sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes et ont suivi régulièrement les sessions de la Commission de la condition de la femme.

59. En 2006 et 2007, au titre du programme commun d'assistance du HCR et du Conseil de l'Europe, des séminaires et des ateliers ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine, en Fédération de Russie, en Géorgie, au Monténégro et en Ukraine. Le HCR a continué de donner suite à son mémorandum d'accord avec la Banque de développement du Conseil qui lui a fourni 3 millions d'euros pour des projets visant à trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés les plus vulnérables et des populations déplacées en Bosnie-Herzégovine et en Serbie. En décembre 2006, les deux organisations ont organisé ensemble un séminaire sur la condition actuelle des jeunes réfugiés en Europe. Il a été suivi par une rencontre en février 2008; par la Conférence de Lanzarote des ministres européens de la justice sur l'accès à la justice des groupes vulnérables et notamment des migrants, des demandeurs d'asile et des enfants; et par la Conférence de Belgrade sur les solutions durables pour les réfugiés roms, les populations déplacées et les rapatriés des Balkans, l'une et l'autre en octobre 2007.

60. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), collabore entre autres avec le Conseil de l'Europe pour promouvoir l'enseignement des droits de l'homme aux niveaux primaire et secondaire conformément au plan

d'action de la première phase (2005-2009) du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Avec ses homologues au Conseil, à l'OSCE et à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le HCDH élabore un répertoire des pratiques optimales en Europe et en Asie centrale. Dans le cadre de cette initiative, une réunion régionale sur le Programme mondial a été organisée, en novembre 2007 à Strasbourg, avec plus de 100 représentants des ministères de l'éducation, d'écoles normales, d'organisations non gouvernementales, d'institutions nationales de défense des droits de l'homme, etc.

H. Organisation de coopération économique

61. Le Département des affaires économiques et sociales a soutenu le renforcement des capacités du secrétariat de l'OCE pour l'aider à concevoir et à exécuter des stratégies nationales de développement durable dans les pays membres. En novembre 2007 à Téhéran, le Département, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Centre iranien de statistique ont organisé, à l'intention des États membres de l'OCE et avec son concours, un atelier sur les statistiques économiques intégrées et le secteur informel.

62. La CESAP et la CNUCED ont coopéré avec l'OCE pour appuyer dans sa région le transport multimodal et la facilitation du commerce notamment par le réseau de la Route d'Asie et le réseau ferroviaire transasiatique – ainsi que la mise en œuvre de l'accord-cadre de l'OCE sur le transport en transit. Elles ont fourni une assistance technique aux projets exécutés par elle et financés par la Banque islamique de développement. La CESAP a participé à la première réunion des chefs des bureaux nationaux de statistique qui, organisé par l'OCE et le Centre iranien de statistique, a adopté le Cadre de coopération et le Plan d'action statistique de l'OCE : ils recensent les domaines prioritaires de coopération, fixent les étapes des initiatives futures et tissent un réseau de bureaux nationaux de statistique dans les pays membres.

63. La CNUCED a participé à cinq études nationales sur les questions de transport multimodal en Azerbaïdjan, en Iran (République islamique d'), au Kazakhstan, au Pakistan et en Turquie. Un rapport de synthèse sur les grandes conclusions de ces études a été élaboré avec des recommandations sur le transport multimodal pour la région. Les domaines où la CNUCED et l'OCE peuvent œuvrer ensemble ont été recensés au deuxième atelier sur le transport multimodal et la facilitation du commerce qui avait pour thème la mesure des instruments de facilitation du commerce et des transports pour le développement. Tenu en juin 2007 à Téhéran, il a porté sur l'élaboration d'un plan d'action pour aider les pays de l'OCE à surmonter les obstacles, physiques ou non, au commerce régional et international. En juin et septembre 2007, la CNUCED a participé à des réunions en Azerbaïdjan et en Iran (République islamique d') sur les questions de transit et d'opérations internationales de transport multimodal en Asie centrale. La deuxième réunion a porté notamment sur les problèmes de la mise en œuvre de l'accord-cadre sur le transport en transit élaboré sous les auspices de l'OCE.

64. À partir de son projet régional pour améliorer la fourniture de semences dans la région de l'OCE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a formulé un programme régional élargi de sécurité alimentaire

pour les pays de cette région. Avec un budget de 64,8 millions de dollars, il porte notamment sur la lutte contre les maladies animales transfrontières, la recherche en matière d'amélioration du blé, le développement et l'entretien des pâturages et la gestion des risques de catastrophe naturelle. La proposition de programme régional a été examinée à une réunion des donateurs en Turquie en mai 2008.

65. Le PNUE a continué d'aider les pays de l'OCE à renforcer leurs actions écologiques, le développement durable, les partenariats, les études et les capacités. Grâce à la Commission inter-États pour le développement durable, il aide le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan à élaborer une convention-cadre sur la préservation de l'environnement pour le développement durable en Asie centrale; à créer un centre orographique régional; et à promouvoir la participation de la société civile à l'action écologique, surtout par le biais du conseil public de la Commission inter-États pour le développement durable et du réseau écologique des jeunes d'Asie centrale. Le PNUE aide aussi au renforcement des capacités de collecte et de distribution des données, à l'établissement de rapports et à l'élaboration de stratégies régionales et nationales de développement durable.

66. En décembre 2007, l'ONUDI et l'OCE ont réuni un groupe d'experts sur le renforcement des capacités commerciales. Plus de 50 participants envoyés par les gouvernements, les centres de recherche, les organismes normatifs, les organisations régionales et les organismes internationaux ont débattu du commerce et de l'adhésion aux normes. Les débats ont visé à enrichir le partage des connaissances, à élaborer une stratégie de coopération et à recenser les besoins et priorités, notamment s'agissant des projets d'assistance technique de l'ONUDI. Les participants ont parlé des conditions d'entrée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'intégration sur les marchés mondiaux dans le contexte de l'adhésion aux normes et ils ont proposé d'évaluer les besoins des États membres de l'OCE s'agissant des normes, de la métrologie, des tests et de l'infrastructure. L'ONUDI et l'OCE collaborent à la mobilisation et à l'utilisation de ressources pour ce projet. À la mi-2008, l'ONUDI a organisé en Iran (République islamique d'), à l'intention des pays de l'OCE, un atelier régional sur le transfert et l'acquisition des technologies.

I. Communauté économique eurasienne

67. En mai 2007, un mémorandum d'accord a été signé par la CEE, la CESAP et la Communauté économique eurasienne (EURASEC), visant à promouvoir une interaction efficace, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des activités dans le cadre du programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale. En janvier 2007, la CEE et l'Assemblée interparlementaire de l'EURASEC ont signé un accord de coopération pour harmoniser la législation en préparation sous l'égide de l'Assemblée avec les instruments juridiques pertinents de la CEE. La coopération technique a porté sur le commerce, les ressources en eau et en énergie et les transports. En octobre 2006, la CEE, la CESAP et l'EURASEC ont organisé une réunion sur la facilitation du commerce, l'admission des importations et exportations, l'harmonisation des données et la convention internationale de la CEE sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières. En juin et octobre 2007, un séminaire sur les

approches intégrées pour la facilitation du commerce et les partenariats public/privé en Asie centrale a eu lieu ainsi qu'une conférence régionale sur le premier thème.

68. La CEE et la CESAP ont œuvré avec le Comité pour l'intégration de l'EURASEC dans le domaine des ressources en eau et en énergie pour donner suite aux recommandations énoncées dans la stratégie de coopération régionale et aux mesures élaborées dans le projet CEE/CESAP sur l'utilisation rationnelle et efficace des ressources en énergie et en eau en Asie centrale, financé par le Compte de l'ONU pour le développement. En 2008, le secrétariat de l'EURASEC a invité la CEE et la CESAP à contribuer à l'élaboration d'un schéma d'utilisation efficace des ressources en eau et en énergie en Asie centrale et à aider à mobiliser des experts internationaux à cette fin. Elles ont aussi réalisé un projet de renforcement des capacités de coopération à la sûreté des barrages en Asie centrale. À ce sujet, le groupe de haut niveau de l'EURASEC pour les questions de l'eau et de l'énergie a élaboré une loi nationale type et un accord de coopération régionale. L'Assemblée interparlementaire de l'EURASEC a approuvé la loi type en avril 2008. Le Département des affaires économiques et sociales a financé la participation d'experts de pays d'Asie centrale à une conférence internationale, en juin 2008 au Tadjikistan, sur la réduction des risques de catastrophe liés à l'eau.

69. En avril 2008, l'ONUDI a été priée par le Bélarus d'élaborer un projet régional de réseau unifié pour le transfert des technologies. L'Association internationale de développement et l'EURASEC ont signé un accord d'appui à la lutte contre le VIH/sida en Asie centrale qui, entré en vigueur en août 2007, sanctionne l'intégration des documents de l'ancienne Organisation de coopération d'Asie centrale dans le cadre normatif de l'EURASEC. Celle-ci a participé au groupe de travail sur les transports et le passage des frontières dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale. En octobre 2007, à Douchanbé, le Conseil inter-États de l'EURASEC a adopté une résolution recommandant que tous ses membres accèdent aux 25 accords et conventions de la CEE sur les transports conclu en 2007 et 2008.

70. En septembre 2006, le PNUD et l'EURASEC ont signé un mémorandum d'accord. Ils ont mis au point, sur la plate-forme Internet de la passerelle Asie centrale du PNUD, un portail Web sur les migrations, le commerce, les transports et les investissements. Le PNUD étudie les moyens d'aider les pays de l'EURASEC à s'occuper des résidus d'uranium au Kirghizistan et au Tadjikistan, notamment en mobilisant l'appui des institutions financières internationales. Il a été invité à aider à définir le schéma de l'usage efficace des ressources en eau et en énergie en Asie centrale. En octobre 2007, il a organisé un séminaire d'organisations régionales actives en Asie centrale, qui sont convenues d'échanger des communications régulières, d'assister en observateur aux réunions les unes des autres, de faciliter la participation mutuelle aux groupes de travail pertinents et d'étudier les possibilités de coopération programmatique.

J. Organisation internationale de la Francophonie

71. À la suite d'une réunion de leurs Secrétaires généraux, en mars 2008 à New York, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont tenu une série de consultations de travail en avril à Paris. Les représentants d'une quarantaine d'organisations et institutions internationales,

de quatre États membres et de deux ONG ont échangé des idées et des expériences, fait le bilan des progrès accomplis et étudié les moyens de renforcer encore les partenariats internationaux d'alerte précoce et de prévention des conflits, en s'axant sur les approches pratiques et opérationnelles. L'OIF a participé aux efforts internationaux visant à régler la crise politique dans l'île d'Anjuan aux Comores et a soutenu les efforts de consolidation de la paix au Burundi, en Guinée-Bissau et en République centrafricaine.

72. La coopération ONU/OIF s'est beaucoup améliorée dans le domaine du maintien de la paix, et notamment dans l'application de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité concernant le Tchad. Tant le Département des opérations de maintien de la paix que l'OIF ont mis les capacités de ses membres mieux à même de participer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. De plus, la coopération ONU/OIF a contribué, le 21 juin 2008 à Libreville, sous les auspices du Président de la République gabonaise, à la signature d'un accord de paix entre le Gouvernement centrafricain et deux des principaux groupes politico-militaires du pays. Les deux organisations ont depuis lors œuvré pour la réconciliation nationale par un dialogue politique inclusif. Enfin, la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques a entrepris des consultations avec l'OIF sur les modalités d'une collaboration éventuelle quant au processus électoral de la Côte d'Ivoire.

73. En collaboration avec l'OIF et la CEA, le Département des affaires économiques et sociales a organisé, en juin 2006 à Addis-Abeba, un atelier de formation en politique régionale, où il a été question des priorités pour l'épanouissement des jeunes en Afrique. Le Département et l'OIF ont continué de promouvoir l'élaboration et l'exécution de stratégies nationales de développement durable dans les pays en développement francophones. L'OIF a suivi les sessions de la Commission du développement durable et organisé des manifestations parallèles, notamment, en mai 2008, un cours d'apprentissage axé sur l'examen de ces stratégies par les pairs. En outre, l'OIF et l'ONUDI ont continué d'échanger régulièrement des informations sur les questions et programmes d'intérêt commun.

74. En septembre 2007, l'OIF et le HCDH ont signé un programme commun de coopération triennale axé sur l'application des grands instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et sur la prévention et le règlement des conflits, la lutte contre la discrimination et la promotion de la diversité. Ils se sont engagés à financer l'exécution d'activités dans chacun de ces domaines selon un calendrier commun. Le HCDH a aussi organisé plusieurs ateliers et activités avec l'appui financier et technique de l'OIF. Ces ateliers ont donné suite aux recommandations du Comité des droits de l'enfant sur le rôle des institutions nationales de défense des droits de l'homme dans la région de l'Afrique de l'Ouest pour la protection des réfugiés, des personnes déplacées et apatrides et sur les techniques de suivi et d'enquête visant les atteintes à ces droits. Le 17 octobre 2007, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Secrétaire général de l'OIF ont publié une déclaration commune à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. En novembre et décembre 2007, l'OIF et le HCDH ont organisé, à l'intention des missions permanentes francophones auprès de l'ONU à Genève, plusieurs sessions d'information sur l'Index universel des droits de l'homme et son utilisation.

K. Ligue des États arabes

75. L'Organisation des Nations Unies a continué à privilégier le renforcement des capacités de la Ligue des États arabes en matière de prévention et de règlement des conflits, d'alerte rapide, d'assistance électorale, de désarmement et de consolidation de la paix. La dernière réunion générale en date entre des représentants du système des Nations Unies et de la Ligue des États arabes s'est déroulée à Genève du 1^{er} au 3 juillet 2008, permettant d'examiner un certain nombre de questions politiques et d'élaborer divers projets conjoints, notamment dans les domaines économique, environnemental, social, humanitaire, culturel, technique ainsi que dans celui du renforcement des capacités. Les participants se sont entendus sur un mécanisme de suivi des décisions de l'ONU et de la Ligue des États arabes, ce qui renforcera les liens institutionnels entre les secrétariats. Le mécanisme de suivi et les contacts réguliers ne peuvent que contribuer à favoriser un échange de compétences et de données d'expérience et à soutenir des efforts conjoints en matière de prévention des conflits.

76. Le Secrétaire général a fermement appuyé l'initiative et les propositions de la Ligue des États arabes en faveur du règlement de la crise politique au Liban. La coopération sur l'Iraq a porté essentiellement sur l'amorce et le maintien du dialogue régional élargi dont l'idée a été lancée à Charm el-Cheikh en mai 2007. Elle s'est poursuivie par les activités des trois groupes de travail chargés de la sécurité, des réfugiés et de l'énergie, et les réunions ministérielles ordinaires, tenues à Istanbul et au Koweït. L'Organisation des Nations Unies a étroitement coopéré avec la Ligue des États arabes à l'établissement et à l'application du Pacte international pour l'Iraq.

77. La coopération s'est étendue à divers projets conjoints, notamment dans les domaines du commerce, des investissements et des finances, de l'agriculture et de l'eau, de l'environnement et du développement durable, de l'industrie et de la technologie, de l'éducation et de la culture, des politiques de population, de l'autonomisation des jeunes, des établissements humains et de la santé et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, l'ONUDI a activement collaboré avec l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières et l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science pour aider leurs membres à parvenir à un niveau de développement industriel viable. Dans le domaine de l'environnement, les projets ont trait à la mise en œuvre de l'initiative de développement durable dans la région arabe et à l'application des décisions du Conseil d'administration du PNUE et du Forum ministériel mondial pour l'environnement. L'Organisation météorologique mondiale a coopéré étroitement avec le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées de la Ligue des États arabes à l'élaboration d'un cadre prospectif régional de politiques stratégiques concrètes face au changement climatique.

78. Le Département des affaires économiques et sociales a aidé la Ligue des États arabes à exécuter le projet de renforcement des capacités consacré à l'évaluation des stratégies de développement visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région arabe et contribué, avec la Ligue des États arabes et le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale, à l'organisation à Abou Dhabi, en mars 2008, d'une réunion régionale sur des modèles de production et de consommation viables.

79. En janvier 2008, la Ligue des États arabes et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont lancé une campagne de sensibilisation à la situation des réfugiés irakiens et de collecte de fonds à leur profit. Le HCR a contribué à la campagne, notamment sous forme d'un appui technique et audiovisuel. Sur le plan régional, l'UNICEF a également participé de manière active à l'organisation de stages de formation et à la réalisation d'études sur la santé et le bien-être des enfants. Une enquête en grappes menée dans neuf pays a permis d'en actualiser les statistiques socioéconomiques essentielles. Un projet d'étude régionale sur la pauvreté chez les enfants est actuellement à l'examen.

80. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a collaboré étroitement avec la Ligue des États arabes pour répondre aux besoins de développement de la région et promouvoir la concertation et la coordination régionales dans les domaines d'activité prioritaires de la Commission. Le Bureau régional du PNUD pour les États arabes et la Ligue des États arabes ont organisé en novembre 2007 un forum sur le thème « Jeunesse et objectifs du Millénaire pour le développement : vision, action locale et résultats » et, en décembre 2007, lancé dans la région le *Rapport sur le développement humain 2007/2008, consacré à la lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*.

81. La Ligue des États arabes a aidé le PAM à faire des États arabes des donateurs, en parrainant et en appuyant ses activités dans la région, et le PAM a dernièrement aidé la Ligue des États arabes à faire connaître une campagne de mobilisation de fonds en faveur d'Iraquiens déplacés vivant dans des pays arabes voisins. L'Alliance des civilisations a signé avec la Ligue des États arabes un mémorandum d'accord définissant des domaines de coopération, notamment en matière de droits de l'homme et de tolérance, d'échange de pratiques rationnelles dans le cadre des migrations et du tourisme, de perspectives de dialogue interculturel urbain et de diplomatie de ville à ville, ainsi que de programmes et de campagnes d'échanges entre jeunes.

L. Organisation de la Conférence islamique

82. L'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) ont continué à renforcer leur coopération pratique et à accentuer leur complémentarité. Leurs Secrétaires généraux se sont régulièrement entretenus et les liens de coopération ont été encore resserrés par les consultations auxquelles ont participé le Conseiller spécial concernant le Pacte international pour l'Iraq et autres questions politiques en mars 2007 et le Coordonnateur de haut niveau pour le rapatriement ou le retour de nationaux du Koweït et d'États tiers en juin 2008, notamment sur la situation au Moyen-Orient, en Afghanistan, en Iraq et en Somalie, ainsi que sur les modalités d'un règlement pacifique de la crise au Darfour/Soudan, sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la lutte antiterroriste.

83. Pour tirer pleinement parti du rôle que des organisations régionales pourraient jouer dans la lutte contre le terrorisme, le Département des affaires politiques et l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture, en coopération avec le Gouvernement tunisien, ont organisé en novembre 2007 une Conférence internationale sur le terrorisme : dimensions, menaces et contre-mesures. Les participants ont pu utilement échanger des vues, mais aussi dissiper des malentendus

sur l'Islam, identifier des domaines vulnérables exploités par les terroristes dans les sphères sociale, culturelle, éthique et idéologique, et recommander des solutions qui en feraient moins la proie des extrémistes.

84. Des représentants du système des Nations Unies et de l'OCI et de ses institutions spécialisées se sont réunis à Genève du 8 au 10 juillet 2008 pour examiner et évaluer le degré de coopération dans les domaines de la science et de la technique, du commerce et du développement, de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de la protection et de l'aide aux réfugiés, de la valorisation des ressources humaines, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la population, de l'art et de l'artisanat, et de la promotion du patrimoine. Les participants ont convenu d'améliorer le suivi en trouvant des interlocuteurs au sein des secrétariats et en échangeant des listes de fonctionnaires chargés de telles ou telles questions intéressant les deux organisations. Le Département des affaires politiques, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture ont convenu de coopérer sur le suivi de la Conférence de Tunis. Le Département des affaires politiques a fait part à l'OCI de son projet de renforcement du Département, ce qui lui permettrait de mieux coopérer avec elle et ses membres, d'étendre ses relations et d'appliquer les recommandations des réunions générales et sectorielles.

85. L'UNICEF examine les moyens de consolider et d'officialiser ses liens de partenariat avec l'OCI. Des discussions se poursuivent notamment sur des initiatives précises liées aux objectifs du Millénaire pour le développement au titre du Programme d'action décennal de l'OCI visant à relever les défis de la communauté musulmane au XXI^e siècle.

86. La CESAO a poursuivi sa coopération dans le domaine statistique avec le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques, organe subsidiaire de l'OCI, en organisant des séminaires conjoints, notamment sur le renforcement des capacités nationales de compilation des indicateurs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement et sur l'analyse statistique. Le PAM a reçu de l'OCI, en novembre 2007, sa toute première contribution en faveur de ses activités au Bénin, en Somalie et au Yémen.

87. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a entamé la concertation avec l'OCI pour tenter de se rapprocher d'ONG et d'autres acteurs humanitaires dans des pays islamiques. En 2007, le Bureau s'est engagé plus avant en participant à des activités et manifestations communes telles que la Conférence de l'alimentation au Niger, en organisant des exposés détaillés sur ses activités à l'intention de fonctionnaires de l'OCI et en procédant à des échanges d'informations.

88. L'Alliance des civilisations et l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture ont signé un mémorandum d'accord en vertu duquel elles s'engageaient à œuvrer de concert pour définir des modèles d'échanges culturels, choisir des universités de pays arabes à intégrer au réseau mondial des universités de l'Alliance, former des animateurs de groupes de jeunes et des ONG à l'enseignement des droits de l'homme et à l'apprentissage interculturel, et collaborer avec le projet de mécanisme d'alerte rapide des médias de l'Alliance. Celle-ci aide actuellement à organiser à Copenhague en octobre 2008 une

conférence sur le thème de l'éducation en faveur de la compréhension interculturelle.

89. L'OMM et l'OCI ont conjointement organisé un stage de formation de courte durée sur l'atténuation des effets des catastrophes naturelles pour mieux sensibiliser le public à ces phénomènes, notamment en collaboration avec l'Université islamique de technologie et le Service météorologique du Bangladesh. L'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont organisé à Yaoundé, en mai 2008, un séminaire conjoint sur l'enseignement des droits de l'homme dans l'enseignement primaire et secondaire.

M. Forum des îles du Pacifique

90. L'Organisation des Nations Unies a accepté un statut d'observateur auprès du Forum des îles du Pacifique en décembre 2006 et continue à fournir en partenariat avec cette instance et d'autres organismes intergouvernementaux régionaux une gamme de services axés sur les piliers du Plan pour le Pacifique : croissance économique, développement durable, bonne gouvernance, état de droit et sécurité.

91. En 2007, le PNUD a continué d'aider le Bureau du Plan pour le Pacifique à définir une stratégie de suivi et d'évaluation en créant une base de données accessibles sur le Web. Le PNUD a également collaboré avec le Forum des îles du Pacifique et la CESAP à l'élaboration d'un programme de travail conjoint visant à intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans les stratégies de développement national. Il a également, sous les auspices du Pacific Disaster Risk Management Partnership Network, aidé la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées et le Forum du Pacifique à élaborer des plans d'action nationaux de gestion des risques de catastrophe. Le PNUD a également contribué à la reformulation et à l'adoption de recommandations sur la sécurité humaine par des gouvernements membres. Un cadre de sécurité humaine pour le Pacifique a été défini en avril 2007, et une plate-forme de la société civile sur les femmes, la paix et la sécurité mise en place en mai 2007.

92. En 2007, le PNUD a également collaboré avec le Forum des îles du Pacifique, l'Agence australienne pour le développement international et le Médiateur du Commonwealth d'Australie à l'établissement d'un plan de travail visant à faire avancer les projets de lutte contre la corruption et à étoffer les fonctions du Médiateur. En août 2007, le PNUD et le Forum des îles du Pacifique ont cofinancé un forum des entreprises qui s'inscrivait dans une stratégie de promotion du dialogue entre les secteurs public et privé aux niveaux régional et national. Le soutien apporté à l'Organisation du secteur privé des îles du Pacifique a permis à ce jeune organe de prendre un rôle de premier plan pour la promotion du développement du secteur privé de toute la région du Pacifique. En mai 2008, le Département des affaires politiques, le PNUD et son centre du Pacifique, le Forum des îles du Pacifique et l'Université du Pacifique Sud ont organisé conjointement à Port Vila une réunion d'experts sur le thème de l'échange de données d'expérience et de la gestion constructive des conflits, avec la participation de hauts représentants gouvernementaux, de membres de la société civile et de dirigeants religieux de Fidji, des Îles Salomon, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (y compris de Bougainville), de Tonga et de Vanuatu. Le séminaire a tiré des enseignements

d'exemples de gestion de conflits et de dialogues constructifs dans la région pour mieux définir et stimuler des initiatives et des processus de paix dans chacun des cinq pays.

93. La CESAP et le Forum des îles du Pacifique ont conjointement organisé à Nouméa en mars 2008 la 12^e réunion consultative des chefs de secrétariat des organisations sous-régionales axée sur la coopération sous-régionale, la sécurité alimentaire, le changement climatique et la sécurité énergétique ainsi que la connectivité dans le Pacifique. La CESAP a aidé le Forum des îles du Pacifique à fixer un cadre d'action régional pour la mise en œuvre du Programme en faveur des villes du Pacifique, adopté lors du séminaire consacré au programme d'appui à la gestion des villes du Pacifique à Brisbane en octobre 2007. Pour la promotion d'une société fondée sur le droit des personnes handicapées, la CESAP a organisé une réunion de groupes d'experts sur les incapacités en mars 2007, en coopération avec le Forum Pacifique des personnes handicapées et le Forum des îles du Pacifique.

94. Le PNUE aide à exécuter le Plan pour le Pacifique, spécifiquement dans le domaine du développement durable, et appuie les activités du secrétariat du Programme pour l'environnement régional du Pacifique, qui visent la couche d'ozone, les changements climatiques, la sécurité biologique marine, les ressources naturelles et des activités et projets d'éducation dans le domaine de l'environnement. Il a également contribué à l'élaboration d'un cadre du Pacifique pour l'éducation au service du développement durable, adopté par les ministres de l'éducation en 2007.

95. L'UNICEF collabore étroitement avec le Forum des îles du Pacifique pour mettre en œuvre une stratégie d'enrichissement des produits alimentaires améliorant la nutrition des enfants et des familles, et travaille actuellement à un dispositif qui lui permettra d'aider le Forum des îles du Pacifique à établir des rapports régionaux sur la Convention relative aux droits de l'enfant, sur la qualité des données sur les enfants et l'intégrité de la budgétisation en faveur des enfants. L'UNICEF et le Forum des îles du Pacifique consacrent également une part essentielle de leur coopération aux effets du changement climatique. Le Département des affaires économiques et sociales et le Forum des îles du Pacifique ont conçu et mené des activités pour les petits États insulaires du Pacifique, en particulier des stratégies nationales de développement durable.

96. La FAO aide le Forum des îles du Pacifique à exécuter le programme régional de sécurité alimentaire en renforçant sa politique, ses échanges, sa planification et sa capacité de gestion de la sûreté alimentaire et en harmonisant ses politiques agricoles et commerciales, notamment en l'aidant à trouver des débouchés communs pour ses produits alimentaires.

97. Un document d'orientation énonçant des propositions et des solutions pratiques pour renforcer les services météorologiques a été présenté lors de la réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique tenue en août 2008, les dirigeants des petits États insulaires regroupés au sein du Forum des îles du Pacifique ayant demandé lors de leur réunion d'octobre 2007 un rapport sur la viabilité et la qualité des services météorologiques nationaux et régionaux relevant du Service météorologique de Fidji, également appelé Centre météorologique spécialisé régional et Centre de cyclones tropicaux.

N. Communauté de développement de l'Afrique australe

98. Le Département des affaires économiques et sociales a apporté son appui à l'organisation de la réunion consultative de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le développement de la politique sociale qui s'est tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) en novembre 2006. De concert avec la Communauté, il met actuellement en œuvre un projet qui vise à renforcer les infrastructures statistiques d'appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours de la période 2006-2009, il renforcera également les systèmes statistiques nationaux de la région ainsi que les capacités statistiques du secrétariat de la Communauté, de manière à promouvoir la coordination régionale en matière statistique.

99. La FAO a apporté son appui à la formulation et à la mise en œuvre d'un programme régional de la Communauté relatif à la sécurité alimentaire, axé notamment sur le renforcement des capacités en matière de stratégie, de commerce, de planification et de gestion. Elle collabore à l'harmonisation des politiques commerciales et agricoles et, en particulier, à la mise sur pied de marchés communs de produits alimentaires.

100. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes a aidé la Communauté à mettre au point des stratégies et programmes de prévention des catastrophes aux niveaux régional et sous-régional. Des représentants des autorités nationales ont participé à des cours de formation organisés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur l'aide et la coordination en cas de catastrophe, la coordination entre civils et militaires et le système international de recherche et de sauvetage; les capacités de gestion des catastrophes à l'échelle régionale ont ainsi été renforcées.

101. La CNUCED a collaboré avec la Communauté dans des domaines touchant à l'intégration régionale et au système commercial multilatéral, dont le renforcement des capacités en matière de négociation et d'évaluation des services. À cet effet, un certain nombre de séminaires nationaux ont été organisés. Des études d'évaluation nationales sur le commerce des services sont actuellement en cours dans tous les États membres de la Communauté. En 2007, la CNUCED a contribué à organiser divers forums sur la négociation commerciale, qui ont abouti à l'adoption du Protocole sur le commerce et les services de la Communauté. La CNUCED et la Communauté se sont alliées pour créer un outil interactif utilisant le Web, qui permet d'obtenir des informations commerciales régionales en ligne.

102. Le PNUE a continué de collaborer étroitement avec la Communauté, s'attachant en particulier à l'adoption et à la mise en œuvre du plan d'action sous-régional pour l'initiative en faveur de l'environnement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, sous la direction de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

103. L'ONUDI a fourni une aide technique à la Communauté. Elle a contribué à élaborer des programmes axés sur la mise à niveau et le renforcement des capacités des institutions d'appui à l'industrie et sur la modernisation de petites et moyennes entreprises choisies dans des secteurs particuliers de l'industrie, y compris la certification par l'Organisation internationale de normalisation et la promotion du partenariat dans les domaines de l'investissement et de la technologie.

104. Le PAM a continué de fournir une assistance technique aux comités nationaux d'évaluation de la vulnérabilité, et contribué à créer, au sein de la Communauté, un Groupe de la gestion des programmes qui apporte un appui aux comités régionaux et nationaux composés de représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, de services publics et du secteur privé. Le PAM a continué d'être le chef de file en ce qui concerne les financements collectés auprès de l'Afrique du Sud et de gérer les fonds alloués au comité régional de la Communauté chargé de l'évaluation de la vulnérabilité.

III. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire

A. Appui général des parlements à l'Organisation des Nations Unies

105. Lors des Assemblées statutaires de l'Union interparlementaire de 2007 et 2008, les parlements membres de l'Union ont abordé des questions d'ordre mondial qui étaient également à l'ordre du jour de l'ONU et ont adopté des résolutions destinées à renforcer l'action parlementaire à l'appui des principales activités de l'ONU. Ces résolutions traitent notamment des changements climatiques, de l'élimination de la pauvreté, de la traite des êtres humains et des migrations, de l'emploi, de l'aide publique au développement, de la coexistence pacifique des religions et des cultures ainsi que du terrorisme. Elles ont été diffusées en tant que document de l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 3 de sa résolution 57/47. Les organismes des Nations Unies ont été bien représentés lors des Assemblées. L'UNICEF a organisé des visites sur le terrain dans le pays hôte de chaque assemblée (Afrique du Sud et Indonésie) afin d'apprendre aux parlementaires à mieux connaître l'action de l'ONU en matière de droits de l'enfant. En 2007 et 2008, les débats thématiques de l'Assemblée générale relatifs à des questions telles que les objectifs du Millénaire pour le développement, les changements climatiques ou encore la traite des êtres humains, ont été enrichis par l'importante contribution d'éminents parlementaires, qui ont également présenté leurs activités au sein de l'Union interparlementaire.

106. L'Union interparlementaire a créé une nouvelle commission plénière chargée de traiter des questions relatives aux Nations Unies, qui s'est réunie pour la première fois en octobre 2007. Cette commission fera des propositions destinées à développer les relations entre l'Union interparlementaire et l'ONU et analysera les principales questions intéressant l'ONU, y compris les questions d'ordre financier ou relatives à la chaîne des responsabilités. Elle examinera l'action menée en vue de la réforme et, plus particulièrement, la stratégie sur l'Unité d'action des Nations Unies (voir A/61/583), la revitalisation de l'Assemblée générale, le renforcement du Conseil économique et social ainsi que des questions relatives au financement. En novembre 2007, l'Union interparlementaire et le PNUD ont signé un mémorandum d'accord fournissant un cadre pour les activités communes dans des domaines tels que la gouvernance démocratique, la réduction de la pauvreté, la coopération au développement et l'autonomisation des femmes.

107. L'Union interparlementaire a participé à l'élaboration de stratégies à l'échelle du système qui doivent être examinées par les organismes des Nations Unies ainsi

que par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. En septembre 2006, le Secrétaire général de l'Union a proposé au Comité de haut niveau sur les programmes, relevant du Conseil des chefs de secrétariat, que les deux organismes se consultent et se coordonnent de manière plus structurée. Il a évoqué cette question avec les directeurs généraux du BIT et de l'OMC, qui ont depuis lors procédé à un examen du fonctionnement du Conseil.

B. Contribution des parlements aux principales activités de l'Organisation des Nations Unies

108. La première audition parlementaire conjointe ONU-UIP a eu lieu en novembre 2007. Les lettres de convocation adressées à tous les parlements, signées par les Président de l'Assemblée générale et de l'UIP, ont suscité beaucoup d'enthousiasme. Plus de 200 parlementaires ont participé à l'audition, qui était consacrée au renforcement de l'état de droit dans les relations internationales et a été l'occasion d'un échange constructif entre parlementaires, diplomates, fonctionnaires de l'ONU, représentants de la société civile et universitaires. Elle devait par ailleurs contribuer à combler les retards en matière d'engagements internationaux dans les domaines du désarmement, de la lutte contre le terrorisme et de l'administration de la justice.

109. Consciente du rôle des parlements dans l'action contre le VIH/sida, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres, dans sa résolution 62/178, à inclure des parlementaires dans les délégations qui participaient à la réunion de haut niveau sur le VIH/sida organisée en juin 2008. À la veille de la réunion, l'UIP a organisé une séance d'information à l'intention des parlementaires pour approfondir certaines des questions à l'examen au moyen d'exposés présentés par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et par le PNUD, traitant des obstacles à l'application de mesures efficaces pour lutter contre l'épidémie. Une réunion parlementaire consacrée à l'action contre le sida a rassemblé un petit groupe de parlementaires, de représentants permanents, de fonctionnaires de l'ONU et de responsables d'organisations de la société civile, qui ont étudié les possibilités offertes s'agissant de progresser dans la lutte contre le VIH/sida.

110. L'UIP a également participé au Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable, organisé à Lisbonne en novembre 2007. Elle a organisé une réunion-débat sur le rôle des parlements dans la promotion de la responsabilité et de la cohérence des politiques des pouvoirs publics eu égard au travail décent et à la mondialisation équitable. Durant le Forum mondial sur la lutte contre la traite des êtres humains, organisé à Vienne en février 2008, l'UIP, en coopération avec l'ONUDC, a convoqué un forum parlementaire pour permettre un échange de données d'expérience et de pratiques optimales, tout en examinant comment les parlements et les parlementaires pourraient participer plus activement à la lutte mondiale contre la traite des êtres humains. À la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra en avril 2008, l'UIP a diffusé un message parlementaire adopté à sa cent dix-huitième Assemblée, réaffirmant son appui à la Conférence tout en présentant les vues des parlements concernant les risques sociaux et économiques de la mondialisation. À la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, tenue à Rome en juin 2008, l'UIP a souligné l'importance d'une nouvelle politique mondiale à cet égard, qui soit fondée sur des valeurs démocratiques.

C. Paix et sécurité

111. L'UIP a organisé des ateliers régionaux pour l'Amérique du Sud (Bolivie, 2007), l'Amérique centrale (El Salvador, mai 2008) et l'Afrique (Sierra Leone, juin 2008) en vue d'aider les parlements, dans les situations d'après conflit, à s'acquitter de leurs responsabilités pour ce qui est de panser les plaies du passé et d'édifier des sociétés viables. À l'instar de la Commission de consolidation de la paix, l'UIP a intensifié son action en faveur des nouveaux parlements créés au Burundi et en Sierra Leone. Les activités menées ont privilégié l'élaboration et l'application de procédures parlementaires inclusives, l'amélioration du dialogue entre les partis politiques majoritaires et minoritaires et le renforcement des capacités permettant aux parlements de participer aux processus de réconciliation nationale. L'UIP a organisé à New York, en juin 2008, une réunion-débat sur le thème des parlements, de la consolidation de la paix et de la réconciliation, pour permettre aux parlementaires d'échanger leurs données d'expérience dans ce domaine.

112. L'UIP s'est associée au Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations pour dissiper les idées fausses communément répandues concernant les cultures et les religions et contribuer à définir des objectifs communs et des valeurs partagées entre les peuples. Durant sa cent seizième Assemblée, l'UIP a adopté une résolution intitulée « Assurer le respect de toutes les communautés et croyances religieuses et leur coexistence à l'ère de la mondialisation ». Elle a par ailleurs suivi de près le processus de paix lié à la Feuille de route axée sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. La cent dix-huitième Assemblée a adopté en avril 2008 une résolution à ce sujet. L'UIP a par ailleurs effectué une mission sur le terrain plus tôt dans l'année.

113. Un séminaire régional sur le rôle des parlements nationaux et du Forum parlementaire de la SADC dans le renforcement de la sécurité en Afrique australe s'est tenu à Luanda en février 2008. Organisé par le Centre de formation du Forum parlementaire de la SADC et l'UIP, avec le soutien du Centre pour le contrôle démocratique des forces armées à Genève et l'Institut d'études de sécurité, il a permis aux membres et au personnel des commissions parlementaires des États membres de la SADC, du Burundi et du Rwanda de mettre en commun leurs expériences et de formuler des recommandations pour renforcer le contrôle parlementaire dans le domaine du secteur de la sécurité. Cette initiative faisait suite à un autre séminaire régional sur la réforme du secteur de la sécurité en Asie du Sud-Est et dans la région Asie-Pacifique, organisé à Phuket (Thaïlande) en septembre 2006.

D. Développement économique, social et environnemental

114. L'UIP a participé à l'élaboration du programme et des méthodes de travail du nouveau Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social. Le Secrétaire général de l'UIP était membre du Groupe consultatif du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales chargé des activités du Forum. L'UIP a participé aux préparatifs de la réunion de 2008 du Forum, notamment aux colloques de Vienne et du Caire, ainsi qu'au lancement officiel du Forum pour la coopération en matière de développement, à Genève, en juillet 2007. Elle était coorganisatrice du débat parlementaire du forum des parties prenantes organisé à Rome en juin 2008, qui avait pour thème le rôle des parties

prenantes nationales et locales dans l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'aide. Son rapport a été présenté au Forum pour la coopération en matière de développement à sa première session de fond, tenue à New York en juillet 2008.

115. À l'issue de la cent dix-septième Assemblée de l'UIP, qui avait pour thème général « Le réchauffement climatique : 10 ans après Kyoto », une campagne parlementaire a été lancée pour soutenir l'élan politique donné au nouveau cycle de négociations sur un régime post-Kyoto, procédant des recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Dans le cadre de cette campagne, l'UIP a conduit des enquêtes auprès des parlements afin de les inviter à procéder à une autoévaluation de leurs travaux et de les encourager à prendre de nouvelles mesures. Le Secrétaire général a été informé de cette campagne durant sa visite officielle à l'UIP à Genève, en juillet 2007.

116. Dans le cadre d'une initiative conjointe UIP-UNITAR pour le renforcement des capacités des parlements en matière de développement durable, l'UIP, le PNUD et l'Assemblée nationale de la République démocratique populaire lao ont organisé à Vientiane, en novembre 2007, un séminaire régional sur le développement durable pour les parlements de la région Asie-Pacifique, axé sur la réduction de la pauvreté, l'énergie et la biodiversité. Le séminaire a débouché sur l'adoption de recommandations d'action adressées aux parlements, portant sur l'éducation et la sensibilisation; les ressources financières et leur utilisation rationnelle; la coopération efficace aux niveaux mondial, régional, sous-national et local; et un programme de recherche sur l'utilisation des technologies appropriées.

117. En partenariat avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'UIP a encouragé une participation plus active des parlements à l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. En décembre 2007, un projet pilote associant une dizaine de parlements a été lancé à Bagamoyo (République-Unie de Tanzanie), qui a permis de rassembler des parlementaires, des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des interlocuteurs gouvernementaux. Ce projet sera élargi à l'ensemble des parlements des pays les moins avancés au cours de l'exercice biennal à venir. L'UIP s'est jointe au groupe consultatif interinstitutions présidé par le Haut-Représentant, qui dirigera les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

118. L'UIP s'est employée à fournir un appui politique et à donner une véritable dimension parlementaire au cycle de négociations de Doha pour le développement. Elle a contribué à sensibiliser des centaines de parlementaires membres de commissions commerciales et économiques à une vaste gamme de questions liées au commerce international, notamment celle de la transparence et de la responsabilité accrues au sein de l'OMC. Deux sessions annuelles de la Conférence parlementaire sur l'OMC se sont tenues à Genève, en décembre 2006 et en septembre 2008, respectivement, preuve de sa pertinence en tant que moyen de dialogue entre les négociateurs de l'OMC et les parlementaires. Ce dialogue s'est poursuivi au sein du Comité directeur de la Conférence, devant lequel se sont régulièrement exprimés le Directeur général de l'OMC et les présidents des principaux groupes de négociations de celle-ci. Dans le cadre de la réunion publique annuelle de l'OMC d'octobre 2007, l'UIP a organisé une séance-débat sur le thème « Commerce et changement climatique : le commerce est-il en train de tuer notre planète? ».

119. Le Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida a été constitué en vue de mobiliser pleinement l'énergie des parlements du monde dans la lutte contre l'épidémie. Il travaille en étroite collaboration avec ONUSIDA et le PNUD. En 2007, le Groupe a effectué une mission sur le terrain au Brésil, où il a rencontré des personnes très diverses participant au programme national, y compris le Président de la Chambre des députés, le Ministre de la santé, des représentants de l'ONU et d'ONG et des personnes vivant avec le VIH/sida. À la fin de l'année, la première Réunion parlementaire mondiale sur le VIH/sida s'est tenue à Manille, à la veille de la Journée mondiale de la lutte contre le sida. Les participants se sont penchés sur les questions de la stigmatisation et de la discrimination, de l'accessibilité économique des drogues, des groupes vulnérables, de la légalisation et de la criminalisation ainsi que des budgets. Un autre fait marquant a été le lancement d'un guide à l'intention des parlementaires intitulé « Agir contre le VIH », produit par le Groupe consultatif, ONUSIDA et le PNUD. Il s'agit là d'un ouvrage de référence complet dans lequel les parlementaires et leur personnel peuvent trouver des informations et des orientations sur des questions très diverses liées à l'épidémie.

120. En avril 2008, l'UIP a mobilisé l'action en faveur de la réalisation des OMD à l'occasion d'une session spéciale organisée pour les parlementaires durant la Conférence « Compte à rebours pour 2015 » qui s'est tenue en Afrique du Sud, l'accent étant mis sur l'action parlementaire visant à réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile dans les pays en développement. Il a été convenu que l'UIP, avec le soutien des partenaires de l'initiative « Compte à rebours pour 2015 », mobiliserait et aiderait les parlements des pays concernés afin qu'ils s'engagent à réduire la mortalité infantile et maternelle et fassent rapport sur les progrès accomplis à la cent vingtième Assemblée de l'UIP, qui se tiendra à Addis-Abeba en 2009. Une table ronde consacrée à la survie des mères et des enfants a été organisée par l'UIP et l'UNICEF pendant la cent dix-huitième Assemblée; les conclusions du rapport sur l'initiative « Compte à rebours pour 2015 » et le rapport de l'UNICEF sur la situation des enfants dans le monde (2008) ont été présentés à cette occasion. Vingt-deux membres de parlements de différentes régions du monde ont visité les sites de trois projets financés par l'UNICEF et menés auprès de mères et d'enfants vulnérables, et ont rendu compte de leurs expériences à la clôture de la cent dix-huitième Assemblée.

121. Décembre 2006 a marqué l'ouverture à Rome du Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications au Parlement. Entreprise conjointe de l'UIP et de l'ONU, le Centre est financé par les Gouvernements italien et néerlandais et par la Banque interaméricaine de développement. Il fournit une assistance pratique aux parlements à l'appui de leurs capacités en matière de technologies de l'information et des communications, et encourage le suivi parlementaire des engagements pris lors du Sommet mondial sur la société de l'information. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales siège au conseil d'administration du Centre aux côtés du Président de l'UIP et de plusieurs présidents de parlement. En février 2008, l'UIP et le Département des affaires économiques et sociales ont publié le premier *Rapport mondial du parlement en ligne*, initiative visant à la constitution d'une base de référence sur la manière dont les parlements utilisent, ou envisagent d'utiliser, les technologies de l'information et de la communication pour mieux s'acquitter de leurs responsabilités en matière de représentation, de législation et de contrôle, et pour établir un contact avec leurs mandants. Ce rapport vise aussi à promouvoir une base de connaissances

communes aux parlementaires et à faciliter les échanges d'information entre ces derniers.

E. Démocratie et droits de l'homme

122. L'UIP a continué d'appuyer les parlements des pays suivants : Afghanistan, Burundi, Cambodge, Égypte, Émirats arabes unis, Guinée équatoriale, Maldives, Pakistan, République démocratique du Congo, Sri Lanka, Thaïlande et Timor-Leste. Le PNUD a été un partenaire de premier rang dans la réalisation de nombreux projets destinés à renforcer les capacités des parlementaires et de leur personnel, à moderniser les méthodes et les services des parlements, à fournir une assistance aux commissions parlementaires, à améliorer les services de communication et à promouvoir les activités en faveur de l'égalité des sexes. Le projet mené au Burundi prévoyait une série d'activités en faveur des femmes parlementaires, financés par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Des missions d'évaluation des besoins se sont rendues auprès des parlements de la République démocratique du Congo et de la Sierra Leone, désormais inscrits sur la liste des bénéficiaires potentiels de programmes d'assistance pluriannuels.

123. La question de la représentation des minorités en tant que pierre d'angle de la démocratie a été examinée lors d'un séminaire de l'UIP et du PNUD, en mars 2007, qui a rassemblé un groupe d'experts venus de parlements, d'universités et d'organisations internationales. Ce séminaire a posé les bases d'un travail normatif plus poussé et d'une nouvelle étude sur la représentation des minorités en politique que l'UIP conduit en coopération avec le PNUD, contribuant ainsi à la sensibilisation du public et servant d'instrument de plaidoyer en faveur d'une représentation parlementaire plus large des minorités. L'UIP a organisé à Vienne, en juin 2007, une réunion parlementaire sur la transparence et la responsabilité en tant que moyen de rétablir la confiance dans les organismes publics. Les parlementaires qui ont participé au septième Forum mondial Réinventer l'État se sont réunis pour examiner de manière approfondie les conditions et les mécanismes requis pour tenir le gouvernement responsable au XXI^e siècle. Le processus budgétaire et le contrôle parlementaire relatifs au secteur de la sécurité étaient également à l'ordre du jour.

124. L'UIP a été un moteur de la promotion du programme des Nations Unies en faveur des démocraties nouvelles ou rétablies. Lors d'une réunion de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, en novembre 2006, des parlementaires venus de quelque 70 pays se sont engagés à aider à mobiliser les parlements en faveur de la démocratie partout dans le monde. Ils ont adopté une déclaration commune, dans laquelle ils ont pris l'engagement de resserrer les partenariats au sein de la Conférence. Un mécanisme spécial a été créé pour assurer le suivi des recommandations formulées dans le plan d'action durant la période menant de la sixième à la septième conférence. En prévision de la première Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre 2008, l'UIP a encouragé les parlements nationaux à organiser une série d'activités de sensibilisation à la valeur de la démocratie en tant que culture politique et à un ensemble de pratiques institutionnelles.

125. En 2007, l'UIP, le Département des affaires économiques et sociales et le HCDH ont publié conjointement un *Guide parlementaire sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées*, à l'intention des décideurs. Actuellement

disponible en anglais, en arabe, en français et en espagnol, ce guide est destiné à faire mieux comprendre aux parlementaires et aux praticiens comment mettre en œuvre la nouvelle Convention. L'UIP a approuvé celle-ci et a entrepris d'élaborer une politique institutionnelle permettant de défendre les droits des personnes handicapées.

126. Lors de la cent dix-huitième Assemblée, tenue à Cape Town en avril 2008, les participants ont examiné puis adopté un projet de résolution détaillée appelant les parlements à protéger les travailleurs migrants, à combattre la traite des êtres humains et la xénophobie, et à défendre les droits de l'homme. Une conférence parlementaire africaine organisée à Rabat par l'Union parlementaire africaine et l'UIP, avec l'appui de l'OIT, de l'Organisation internationale pour les migrations, du HCDH et du HCR, s'est immédiatement saisie de cette question. Les participants ont examiné les défis et les problèmes liés à la migration africaine ainsi que les solutions possibles. Récemment, en octobre 2007, l'UIP a convoqué à Genève, en coopération avec le HCDH et l'OIT, un séminaire destiné aux membres des commissions parlementaires chargées des droits de l'homme et d'autres commissions traitant les questions de migration, afin de débattre du thème de la migration sous l'angle des droits de l'homme.

127. À la cent dix-huitième Assemblée également, le HCDH a soumis des documents de fond consacrés aux droits de l'homme, au terrorisme et à la lutte contre le terrorisme, et a fourni au comité de rédaction et aux délégations intéressées des avis et des orientations techniques concernant la sécurité et les droits de l'homme. Dans sa résolution intitulée « Trouver un équilibre entre sécurité nationale, sécurité humaine et libertés individuelles, et déjouer la menace qui pèse sur la démocratie : le rôle des parlements », l'Assemblée a exhorté les parlements nationaux à adopter une législation antiterroriste efficace, conformément aux instruments et engagements internationaux pertinents, notamment la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et à évaluer cette législation à intervalles réguliers pour en assurer pleinement la compatibilité avec la sécurité nationale et les libertés individuelles. L'Assemblée a également invité les parlements à vérifier si les lois en vigueur sont suffisantes pour protéger la population des attentats terroristes et pour traduire les coupables en justice, ainsi qu'à prendre les mesures qu'ils jugent nécessaires pour assurer une protection adéquate.

128. Au début de l'année 2007, l'UIP et l'UNICEF ont publié un guide à l'usage des parlementaires intitulé « Éliminer la violence à l'encontre des enfants », dans lequel sont illustrées les mesures que les parlements pourraient prendre pour prévenir la violence en créant un environnement protecteur pour les enfants. Dans le cadre d'un séminaire régional organisé au Pakistan en juillet 2007, l'UIP et l'UNICEF ont publié un guide régional à l'intention des parlementaires d'Asie du Sud consacré à la protection des enfants en conflit avec la loi, qui s'inspire des conclusions d'une enquête de l'UNICEF et contient des recommandations pratiques en vue d'une action parlementaire.

129. En 2007 également, l'UIP a commencé à mettre en œuvre un projet conjoint avec le HCDH, financé par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, visant à accroître la participation des parlements aux activités des Nations Unies et des mécanismes régionaux de promotion des droits de l'homme, en particulier les organes créés en vertu de traités. Le projet visait au départ les parlements des pays d'Afrique francophone. Après un séminaire tenu au Burkina Faso en octobre 2007,

des séminaires nationaux ont été organisés au Mali et au Togo en février 2008, puis en Mauritanie en mai 2008. Chaque séminaire sera suivi d'une deuxième réunion, fin 2008, en vue d'évaluer les stratégies des parlementaires pour mettre en pratique les recommandations des organes créés en vertu de traités qu'ils ont élaborés à l'occasion des premières activités.

130. Le HCDH, de concert avec le Bureau du médiateur en Azerbaïdjan et l'UIP, prévoit la tenue d'un atelier sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme à l'intention de certains membres du Parlement azerbaïdjanais. Cet atelier aura lieu en septembre 2008, et s'inspirera du guide du HCDH intitulé *Droits de l'homme : guide à l'usage des parlementaires*, traduit en azéri avec le soutien du HCDH. Ce dernier a invité l'UIP à venir présenter ses activités dans le domaine des droits de l'homme lors des séminaires sur les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme qui seront organisés pour les membres des institutions nationales chargées des droits de l'homme, la société civile et les médias.

F. Problématique de l'égalité des sexes

131. L'UIP et la Division de la promotion de la femme du Secrétariat ont organisé des réunions d'information conjointes durant les cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions de la Commission de la condition de la femme, afin de présenter aux participants la contribution des parlementaires aux débats thématiques de cette dernière. L'UIP a également participé à la célébration de la Journée internationale de la femme.

132. Au cours de la cinquante et unième session de la Commission, près de la moitié des femmes présidentes de parlements du monde entier se sont réunies pour s'interroger sur le rôle qu'elles pourraient jouer auprès des filles, qui seront les femmes de demain. Elles ont à cette occasion étudié certains des préjugés dont les filles font l'objet, et ont reconnu l'importance des femmes présidentes en tant que sources d'inspiration pour les générations futures. La réunion des femmes présidentes tenue en 2008 avait pour thème « Lutter contre la pauvreté : investir dans les femmes », et a été l'occasion d'examiner les conclusions de la cinquante-deuxième session de la Commission. Les résultats des deux réunions ont été portés à l'attention de la Commission par le Président du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP.

133. Le Réseau international des femmes en politique (iKNOW Politics) a été mis en place à la cinquante et unième session de la Commission, tenue en 2007; il s'agit d'un projet de l'UIP, du PNUD, d'UNIFEM, du National Democratic Institute for International Affairs (États-Unis d'Amérique) et de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale. Avant tout un instrument virtuel, iKNOW Politics est conçu pour répondre aux besoins des responsables élus, candidats, dirigeants et membres de partis politiques, chercheurs, étudiants et autres praticiens intéressés par la promotion des femmes dans la vie politique.

134. L'UIP a continué de fournir des statistiques sur les femmes dans les parlements aux fins des rapports du PNUD sur le développement humain, ainsi que des données pour les indicateurs relatifs aux OMD permettant de mesurer les progrès réalisés vers l'égalité des sexes. La carte du monde des femmes en politique (2008), produite par l'UIP et l'ONU, a été publiée en février. Établie sur la base d'une

enquête mondiale annuelle, elle fait ressortir en couleurs vives les statistiques relatives aux femmes exerçant des fonctions au sein du législatif et de l'exécutif.

135. En octobre 2007, une Conférence sur les femmes et le travail, conjointement organisée par l'UIP et l'OIT, s'est intéressée aux raisons pour lesquelles les femmes, qui représentent près de 40 % de la main-d'œuvre totale, restent moins bien rémunérées que les hommes pour le même travail et demeurent exposées à la discrimination et à l'exploitation. En octobre 2007 également, l'UIP et la Division de la promotion de la femme ont organisé un séminaire sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Depuis 2006, l'UIP fait régulièrement rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, oralement et par écrit, sur la situation dans différents États.

136. L'UIP et le PNUD ont organisé en Algérie deux séminaires à l'intention des parlementaires et des membres de partis politiques, consacrés à la promotion des femmes en politique et aux mécanismes qui facilitent leur accès au parlement. L'UIP a en outre traité devant l'Assemblée générale la question de l'adoption d'une perspective sexospécifique par les institutions, en présentant des données d'expérience pertinentes dans le contexte des consultations informelles sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies.

G. Secrétariat de l'UIP

137. Répondant à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de l'élimination du gaspillage, l'UIP a entrepris de dresser son bilan carbone et a prévu dans son budget de fonctionnement l'achat de crédits d'émission de carbone pour compenser les dommages causés à l'environnement par les déplacements officiels effectués en avion. L'UIP est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies depuis 2005; elle participe régulièrement aux réunions du Comité mixte de la Caisse et bénéficie des services de la Commission de la fonction publique internationale, du Tribunal administratif des Nations Unies et du Département de la sécurité sociale de l'OIT.

H. Conclusions

138. Le Secrétaire général de l'UIP se félicite des liens étroits et solides qui se sont noués entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire et appuie les initiatives tendant à instaurer un partenariat stratégique entre l'une et l'autre pour parvenir à la paix, à la sécurité et au développement dans le monde et assurer le progrès de la démocratie. Il se félicite aussi de la tendance à inclure des parlementaires dans les délégations nationales auprès des réunions et manifestations importantes organisées par l'ONU, et espère qu'elle deviendra une pratique plus régulière et systématique.

139. La coopération entre l'UIP et l'ONU a permis de mieux sensibiliser les parlementaires du monde entier aux questions intéressant l'ONU, d'une manière des plus rentables. L'Organisation en a retiré de précieux bénéfices en termes de renforcement de la sensibilisation et de l'appui politiques, de maîtrise nationale accrue et de mesures de suivi efficaces. L'Assemblée générale voudra donc peut-être

explorer plus avant les liens instaurés entre l'ONU et les parlements nationaux, par l'intermédiaire de l'UIP, en y consacrant un point de son ordre du jour.

140. Le Secrétaire général apprécie la tenue de l'audition parlementaire annuelle ONU-UIP et encourage les deux instances à coopérer plus étroitement lors de l'élaboration de l'ordre du jour de cette importante réunion. Il recommande que le document issu de l'audition soit distribué en tant que document officiel de l'ONU, et préconise la tenue régulière d'un échange annuel entre le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et les hauts responsables de l'UIP, afin d'accroître la cohérence des activités des deux organisations et de porter à son maximum l'appui parlementaire à l'ONU.

IV. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

141. Le rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques concernant l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction pour 2006 a été soumis à l'Assemblée générale conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article IV de l'Accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (résolution 55/283 de l'Assemblée générale, annexe).

142. Le rapport du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour 2006 a été soumis à l'Assemblée générale conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article IV de l'Accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 54/280 de l'Assemblée générale, annexe).

143. Comme il n'existait qu'un nombre limité d'exemplaires de ces rapports, il n'a pas été possible de les distribuer aussi largement que d'habitude. Les délégations sont donc priées de se munir, pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, des exemplaires qui leur auront été remis.